

Compte-rendu de la séance plénière du jeudi 16 mars 2006 Ecole primaire – 24, rue Saint Sébastien

Président de séance : Maité Errecart, adjointe au Maire du XI^{ème} arrondissement chargé des Conseils de Quartier

Elus :

Jean-Marie Barrault et Hervé Morel adjoints au Maire du XI^{ème} arrondissement chargés des Conseils de Quartier

Danielle Hoffmann-Rispal, Députée de la 6^{ème} circonscription de Paris

Conseillers de quartier (titulaires et suppléants) :

Louis Aumont, Michel Castan, Dominique Dernier, Arlette Forte, Marion Imaz, Elisabeth Garnot, Mercedes Lebeau, Marie-Antoinette Mouchette, Thérèse Tranchessec-Charvin, Ambroise Solomon, Sheila Steuermann, Jean Tarade, Michel Zug, Marc Claramunt, Danielle Guillier, Jean-François Hosking, Raymond Robert, Céline Tartinville, Hassan Zarrouk, Hélène Alesandrini, Lakhdar Bentlili, Emmanuel Chansou, Henri Cuchet, Dominique Placé, Catherine Habib, Laurence Jacquemet, Florence Jamay, Philippe Lapôtre, Françoise Texidor, Antoine Billiottet, Francis Duran-Franzini

Intervenant extérieur :

Alain Boulanger, Direction de la Voirie et des Déplacements

Jean-Baptiste Vaquin, Directeur de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

ORDRE DU JOUR

I/ Présentation de l'aménagement de la Place Padeloup (Cirque d'Hiver) dans le cadre du projet Mobilien 96

II/ Projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile au 142 avenue Parmentier

III/ Echange autour de l'aménagement de l'îlot Bréguet

IV/ Actualités des commissions (*Propreté, Solidarité, Animation, Transport-Urbanisme*)

V/ Renouvellement du bureau du conseil de quartier et remplacement des postes vacants dans le Conseil de quartier

.

Mme Errecart, adjointe au Maire du 11^{ème} arrondissement chargée des Conseils de quartier, ouvre la séance à 19h10 et présente les différents protagonistes.

Mme Placé, secrétaire du bureau du Conseil de quartier, souligne que c'est la première séance plénière après le renouvellement qui vient d'avoir lieu suite aux trois premières années d'existence des Conseils de quartier. Le Conseil de quartier accueille donc ce soir de nouveaux Conseillers de quartier.

I) Présentation de l'aménagement de la Place Padeloup (Cirque d'Hiver) dans le cadre du projet Mobilien 96

M. Boulanger, Chargé de mission à la Direction de la Voirie et des Déplacements, explique que la place Padeloup est longée par la ligne de bus 96 qui passe du 3^{ème} arrondissement au 11^{ème} arrondissement en traversant le boulevard des Filles du Calvaire.

Il a constaté la présence d'un espace de chaussée difforme comprenant 3 places de stationnement et l'absence de traversée piétonne au niveau du boulevard. Le projet Mobilien a pour première vocation d'améliorer la circulation du bus 96 mais aussi d'effectuer les réaménagements de voirie nécessaires pour rendre cet espace plus agréable et plus confortable aux piétons.

M. Boulanger propose différents aménagements pour la place du Padeloup :

- Allonger le terre-plein de la place pour qu'il soit dans l'alignement du trottoir de la rue Oberkampf et donc supprimer les 3 places de stationnement en épi.
- Ajouter des arbres sur le prolongement du terre-plein en évitant que ceux-ci gênent l'accès aux réseaux enterrés.
- Planter des platanes afin de garder une certaine homogénéité avec ceux déjà plantés. La Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts proposent 3 essences de platane : le Catalpa, le Polonia et le Pyrus.
- Aménager un passage piéton dans le prolongement de la rue Oberkampf et de la rue Commine.

Concernant la circulation, la chaussée conservée maintient 2 files de circulation. L'arrêt du bus restera entre la rue Amelot et le boulevard des Filles du Calvaire. Lorsque le bus s'arrête, il n'y a plus qu'une seule file de circulation ce qui est suffisant pour écouler la circulation de la rue Commine. Ces deux files servent surtout au stockage des véhicules qui viennent du boulevard des Filles du Calvaire et se dirigent vers la rue Oberkampf.

M. Hosking, Conseiller de quartier et nouveau responsable de la commission Transport-Déplacement, pose les questions suivantes :

- Est-ce qu'un passage piéton est prévu sur les zébras ou à côté afin de traverser la rue Oberkampf ?
- Est-il possible d'ouvrir l'espace du square de la place Padeloup ?
- Suite à la suppression des places de stationnement évoqués, est-ce qu'il est prévu une alternative notamment pour le stationnement des spectateurs du

Cirque d'Hiver ? Un projet de parking souterrain dans le quartier est-il à l'étude ?

M. Boulanger répond que le programme Mobilien n'a pas pour vocation de réaménager toutes les places concernées. Il explique qu'un réaménagement du square Padeloup nécessite de le considérer dans son ensemble et donc de l'allonger des deux côtés.

M. Boulanger ajoute qu'il n'est pas possible d'aménager un passage piéton rue Oberkampf au niveau du Boulevard des Filles du Calvaire car le bus n'aurait pas assez de place en longueur pour faire son arrêt. Il souligne que de nombreux véhicules tournent dans la rue Oberkampf en venant du boulevard des Filles du Calvaire. L'arrêt de la circulation au niveau d'un éventuel passage piéton sur la rue Oberkampf provoquerait un blocage de la circulation sur le boulevard des Filles du Calvaire.

M. Hosking explique que les piétons du boulevard des Filles du Calvaire sont obligés d'aller jusqu'à l'angle de la rue Oberkampf afin de pouvoir traverser.

M. Boulanger répond que ce passage piéton pourrait être plus facilement positionné au niveau de la rue Amelot, à l'autre extrémité du square.

Un habitant demande si le feu rouge situé au croisement de la rue Oberkampf et de la rue Amelot est nécessaire car cette dernière a un trafic faible. Il ajoute que la même question peut se poser pour le croisement avec la rue du Chemin Vert.

M. Boulanger estime que bien que ce carrefour ne soit pas gigantesque, la suppression de ce feu serait difficile, voire impossible, car cela provoquerait une dégradation de la sécurité des piétons. Par contre, il est possible de prolonger le temps du feu vert le long du square pour rentrer dans la rue Oberkampf.

Un habitant souligne qu'il est nécessaire d'envisager la construction d'un parking dans le quartier notamment du fait des manifestations organisées au Bataclan ou au Cirque d'Hiver. Il souhaite aussi que l'on empêche les deux-roues de rouler sur les trottoirs car c'est très dangereux.

M. Boulanger répond que la suppression des 3 places de stationnement en question ne changera pas la donne sur le secteur. La Mairie de Paris a engagé des négociations avec les bailleurs sociaux afin d'obtenir une baisse des tarifs de leurs places de parking, souvent inoccupées à cause des prix élevés. En outre, il n'y a pas de projets de parkings souterrains à l'étude.

M. Boulanger explique que la question des deux-roues sur les trottoirs est du ressort de la Préfecture de Police. Ce problème est difficile à maîtriser et à contrôler. En terme de voirie, il est impossible de lutter contre cette pratique. Par contre, il existe des possibilités concernant le stationnement des deux-roues. Il existe une zone de stationnement deux-roues rue Amelot. Il propose d'allonger celle-ci ou d'en créer une autre à proximité afin d'éviter que les deux-roues stationnent sur le trottoir.

Une habitante demande ce qu'est un réseau de concessionnaires. Elle demande également s'il est possible de créer 2 ouvertures au square sur les côtés de la place.

M. Boulanger explique que les concessionnaires sont EDF-GDF, France Télécom, la RATP, les égouts. Ces entreprises ont des câbles ou des canalisations qui circulent sous les trottoirs ou les chaussées. Pour planter un arbre, il est nécessaire de se renseigner sur l'occupation du sous-sol afin de trouver un espace disponible.

Il estime que l'ouverture du square de chaque côté dans le sens de la longueur est une bonne idée. Il fera part de cette suggestion à la Direction des Parcs, Jardins et Espaces verts.

Un commerçant de la place Padeloup souligne que le square est très peu fréquenté alors qu'il y a un arrêt de bus rue Oberkampf. Les gens pourraient en profiter pour s'y rendre mais il n'y a pas de passage piéton.

Une habitante suggère que la descente du bus se fasse du côté gauche de la rue Oberkampf à proximité du square.

M. Boulanger répond que cette suggestion serait excellente si le bus pouvait s'ouvrir des deux côtés comme le métro mais ce n'est pas le cas.

II) Projet d'installation d'une antenne de téléphonie mobile au 142 avenue Parmentier

Mme Jamay, Conseillère de quartier, explique que l'installation prévue au 142, avenue Parmentier est composée d'antennes nouvelles générations dites UMTS qui permettent de recevoir la télévision sur son téléphone portable. Le 142, avenue Parmentier est situé à proximité d'écoles maternelles et primaires et de l'hôpital Saint Louis. Un décret de 2002 encadre les activités liées à la téléphonie mobile. Ce décret fixe les valeurs limites d'exposition du public au champ électromagnétique. En France, le seuil limite varie de 41 volts par mètre pour la téléphonie actuelle à 61 volts par mètre pour la téléphonie 3^{ème} génération. Ces seuils correspondent aux valeurs limites maximales fixées par l'Union Européenne.

Mme Jamay souligne qu'une charte a été signée entre la Ville de Paris et les 3 opérateurs de téléphonie mobile. Cette charte a permis de fixer un seuil de 2 volts par mètre. Les associations, mobilisées sur cette question et dénonçant les dangers des ondes sur la santé, souhaitent qu'un seuil maximal de 0.6 volt par mètre soit fixé.

Elle ajoute que les riverains se sont mobilisés contre ce projet en soulignant les effets néfastes pour la santé d'une exposition prolongée au rayonnement électromagnétique des antennes. Ces riverains ont fait circuler une pétition qui a été transmise au Maire du XI^{ème} arrondissement.

Mme Jamay informe que Georges Sarre, Maire du XI^{ème} arrondissement, a émis un avis défavorable concernant ce projet dans un courrier adressé à M. Contassot, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'environnement, de la propreté, des espaces verts et du traitement des déchets. La charte prévoit l'organisation d'une commission de concertation lorsqu'il y a une forte opposition sur un projet. Avant que cette

commission prenne une décision, la charte stipule également qu'une réunion publique d'information doit être organisée. Le Conseil de quartier a décidé d'émettre un vœu pour demander que cette réunion publique d'information ait lieu. Cette réunion devrait réunir l'opérateur (Bouygues Télécom), les riverains et les habitants intéressés. L'information doit être la plus objective et la plus transparente possible sur cette question assez technique et qui suppose des éclairages pour comprendre les enjeux en question.

Mme Jamay fait une lecture du vœu.

Mme Errecart rappelle que le Maire du XIème arrondissement a émis un avis défavorable à l'installation de ces antennes. Elle souligne que la Mairie du XIème a déjà pris contact avec la société Bouygues Télécom pour essayer d'organiser la réunion. Il est nécessaire que le Conseil de quartier appuie cette démarche dans son vœu.

Mme Jamay demande s'il y a des habitants du 142, avenue Parmentier.

Un riverain explique qu'ils sont 3 riverains mobilisés présents à la réunion. Il remercie le Maire du XIème arrondissement pour sa démarche exemplaire sur ce projet et l'information qu'il a faite auprès des riverains sur ce sujet. Il remercie également le Conseil de quartier pour avoir mis ce sujet à l'ordre du jour.

Il estime qu'avant d'être une question technique, ce projet relève d'une question démocratique. L'exposition au champ électromagnétique des habitants engendrée par l'installation de ces antennes mérite d'être débattue. Il ajoute qu'en tant que client de Bouygues Télécom, il capte bien dans le quartier. Il ne comprenait donc pas l'installation de ces antennes.

Il aborde la question des risques pour la santé et du principe de précaution. Il informe l'assemblée que le Président de l'association *Robin des toits* a comparu devant le tribunal correctionnel pour diffamation car il a parlé de risque pour la santé. Les discussions devant le tribunal ont porté sur l'indépendance des mesures qui sont souvent réalisées par des organismes dépendant des opérateurs.

Il souligne que la pétition qui a circulé dans le quartier, a recueilli 300 signatures de personnes habitant dans la zone proche. Les riverains souhaitent demander qu'une autre disposition de la charte soit appliquée. Plus précisément, ils voudraient qu'une mesure des rayonnements soit réalisée avant et après l'installation des antennes, et une fois tous les ans.

Mme Jamay explique qu'elle complète le vœu en indiquant les expertises en matière de téléphonie mobile tendent à montrer qu'il n'existe pas de danger pour la santé mais que ces expertises ont été remises en cause car un certain nombre d'experts était lié aux opérateurs. Elle ajoute que les effets sur la santé du champ électromagnétique sont flous et qu'il convient dès lors d'appliquer le principe de précaution. Celui-ci n'est pas appliqué et le développement de cette technologie continue. Les citoyens doivent être informés de ces questions et se saisir de celles-ci. Elle souligne que beaucoup de monde a un téléphone portable et qu'il est difficile de s'opposer à l'installation d'antennes-relais car il faut de toute manière les installer quelque part.

Mme Steuermann, Conseillère de quartier, demande s'il est possible de savoir sur quels critères la décision d'installer une antenne par la commission de concertation est prise et si c'est la mobilisation d'un quartier qui empêche l'installation d'une antenne.

M. Daguenet, Conseiller de Paris et Conseiller délégué du XI^{ème} arrondissement chargé des nouvelles technologies, répond que le refus d'une installation est lié à deux principaux critères : la mobilisation des riverains et la conformité aux règles d'urbanisme.

M. Daguenet explique qu'avant la charte, il n'existait aucune règle sur Paris. La charte vise à informer obligatoirement les Mairies et les habitants de toutes les installations. Lorsque la Mairie du XI^{ème} arrondissement est informée d'une installation, elle écrit aux riverains concernés. Il ajoute que la transparence passe aussi par l'application du principe de précaution de 2 volts par mètre en 24 heures.

M. Daguenet souligne que, lorsque il y a un contentieux, la Mairie du XI^{ème} s'est engagée à organiser des réunions d'information comme le Conseil de quartier le propose dans son vœu. Ce vœu va permettre de soutenir la démarche de la Mairie du XI^{ème} auprès de l'opérateur. Il est possible de faire des simulations et des mesures mais il faut que les riverains soient demandeurs.

Une riveraine précise que les habitants du 142, avenue Parmentier ne se sont pas mobilisés car il y a un propriétaire unique et que les habitants ont peur que leurs baux ne soient pas renouvelés. Il s'agit plus d'une mobilisation des riverains habitant autour du 142. Elle ajoute qu'une charte, même si elle est louable, n'est pas l'équivalent d'un contrat.

Mme Cohen, membre du Conseil de quartier Bastille/Popincourt, demande des précisions sur les seuils de tolérance et s'il est possible d'avoir une carte de l'implantation des antennes dans Paris et dans le XI^{ème} arrondissement.

Mme Jamay répond que cette carte existe et que la commission de concertation doit l'avoir. Elle explique que le seuil de 2 volts par mètre est celui qui s'applique à Paris et qui résulte de la négociation entre la Ville de Paris et les opérateurs. Ce seuil est inférieur à ceux pratiqués en France. Le seuil est bas et il y a une forte densité d'antennes-relais à Paris. Si les antennes ne sont pas implantées passage du bureau ou au 142, avenue Parmentier, elles seront implantées ailleurs, dans des quartiers où les habitants sont moins vigilants.

Mme Placé demande ce qu'impliquerait le souhait d'une simulation et s'il ne faut pas rajouter cette requête dans le vœu. Elle souhaite avoir plus d'information sur cette simulation.

M. Daguenet répond que c'est la mobilisation des riverains qui sera à l'origine de la simulation. La Mairie du XI^{ème} demandera cette simulation à l'opérateur si les riverains le souhaitent. Il admet que la mobilisation ne provient pas du 142, avenue Parmentier mais des alentours. Il souligne que c'est souvent le cas car il y a des enjeux d'argent, surtout dans les copropriétés.

M. Daguenet ajoute que les cartes sont disponibles au Secrétariat général de la Mairie du XI^{ème}. La Mairie du XI^{ème} a décidé de jouer la transparence et d'informer les habitants.

Mme Jamay demande si les riverains souhaitent que la requête de simulation soit intégrée dans le vœu.

Une riveraine explique qu'elle ne le souhaite pas vraiment car la simulation implique que les installations vont se faire. La simulation doit être demandée au cas où l'installation est réalisée.

Une habitant demande si le fait d'avoir la télévision sur le téléphone portable est une avancée décisive, et cela en comparaison aux risques pour la santé. Elle souhaite que cette question soit ajoutée dans le vœu.

Mme Jamay répond qu'elle ne sait pas si c'est utile d'intégrer formellement cette question dans le vœu. Cette question pourra être débattue lors de la réunion publique

Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité.

III) Echange autour de l'aménagement de l'îlot Bréguet

M. Billiotet, Conseiller de quartier, souligne que la Poste a vendu 3 parcelles situées au 17 et 19bis, au 21 et au 27-35 rue Bréguet. Il présente les projets sur les différentes parcelles :

- Au niveau du **17 et 19bis rue Bréguet**, la parcelle a été acquise par la Société Civile Immobilière Paris-Bréguet, promoteur privé. Cette parcelle correspond au garage de la Poste qui comporte 8 étages. Il est prévu d'y aménager des locaux d'activité, plus précisément des bureaux sur 25000m². Ces locaux seront destinés à accueillir des métiers dits émergents liés à la communication, à la presse, à la publicité, au cinéma, à l'architecture et au graphisme. Le rez-de-chaussée du bâtiment accueillera des commerces. Le projet envisage aussi d'ouvrir le passage de la rue Bréguet à la villa Marcès, impasse qui part de la rue de Popincourt. Au 1^{er} sous-sol, il y aura le centre de tri de la Poste tandis qu'en-dessous, il est prévu des parkings.
- La parcelle du 21, rue Bréguet a été acquise par une filiale de la Poste. Le rez-de-chaussée comporte le bureau de Poste qui sera maintenu et modernisé. Un espace Carré pro sera également créé pour les entreprises. Les étages accueilleront des logements pour le personnel de la Poste avec 25% de logements sociaux.
- La parcelle du 27-35, rue Bréguet, acquise par la Ville de Paris, représente une superficie de 4300 m². La Mairie du XI^{ème} arrondissement prévoit d'y construire des logements sociaux, une crèche et un jardin public. Une enquête de l'Atelier

Parisien d'urbanisme (APUR) avait précédemment envisagé l'installation d'un Centre International de Séjour.

M. Billiotet explique que le Conseil de quartier va être amené à participer à la concertation sur 3 points particuliers :

- les rez-de-chaussée du garage acquis par la Ville de Paris ;
- la parcelle n°3 où sont prévus des logements sociaux, une crèche et un jardin ;
- l'aménagement urbain de l'îlot, notamment par rapport au prolongement de la villa Marcès.

M. Billiotet souligne que les acteurs de la concertation sont multiples : les Conseils de quartier, les élus et les associations du quartier. Il précise qu'une association a été créée afin d'intervenir sur le projet de l'aménagement de l'îlot Bréguet. Il s'agit de l'Atelier Local d'Urbanisme du 11^{ème} (ALU 11). Le dernier Conseil d'arrondissement a décidé par délibération que cet atelier local d'urbanisme du XIème bénéficie de « l'assistance de l'APUR pour l'élaboration de ses analyses et propositions, notamment par le biais de réunions de travail et d'accès aux documents d'urbanisme ». **M. Billiotet** propose que la Commission urbanisme du Conseil de quartier se saisisse de cette question.

Mme Placé explique que le Conseil de quartier a voulu faire cette présentation afin que tout le monde soit au courant de l'état d'avancement du dossier.

M. Aumont, Conseiller de quartier, estime que ce lieu est un coin très important du XIème arrondissement et cet aménagement concerne l'ensemble de l'arrondissement et les arrondissements voisins. Il souhaite que le Conseil de quartier République/Saint Ambroise soit aussi impliqué dans cet aménagement.

Mme Placé demande s'il s'agit d'une superficie équivalente à celle de Beaubourg.

M. Vaquin, Directeur de l'APUR, répond que c'est le cas pour l'ensemble des 3 parcelles, sans le parvis.

M. Lapôtre, Conseiller de quartier, demande si l'implantation des commerces de textile du quartier dans ces bâtiments n'aurait pas été préférable. Cela aurait pu dégager les locaux du quartier. Pour l'utilisation des rez-de-chaussée, il souhaite voir se développer les commerces de bouche qui font défaut dans le quartier.

Mme Cohen explique que le promoteur n'est pas encore propriétaire car l'achat est conditionné à des clauses suspensives, notamment l'obtention du permis de construire. Elle ajoute que les habitants mécontents des propositions doivent le faire savoir.

Elle souligne que le projet de la SCI prévoit la destruction de 15 000 m² de constructible ce qui va engendrer d'importantes nuisances.

Mme Cohen informe que les récentes rencontres avec les élus, la Poste et la SCI ont montré que les activités émergentes annoncées ne sont pas encore définies. Elle ne pense que le projet actuel puisse aider le quartier à se requalifier. Elle annonce

que la Commission urbanisme du Conseil de quartier Léon Blum/Folie Régnauld se réunit le mercredi 22 mars à 19 h au local des Conseils de quartier afin d'établir des critères d'évaluation des projets proposés.

Mme Errecart estime qu'il était important de faire barrage à l'installation des commerces textile dans le garage de la Poste.

M. Morel, adjoint au Maire du XIème arrondissement chargé des Conseils de quartier, souligne que c'est un dossier difficile sur lequel il reste des opportunités afin de créer un projet cohérent, structurant et dynamisant pour le quartier et au-delà. Il explique que sur la parcelle rachetée par la Ville, les travaux ne débuteront pas avant 2008 voire 2009 ce qui laisse le temps pour définir un véritable projet. Quant aux rez-de-Chaussée, acquis également par la Ville, il représente une superficie de 2500 m² ce qui représente environ 30 à 40 boutiques. Ceux-ci feront l'objet d'une concertation.

M. Morel est conscient de la difficulté d'obtenir une cohérence urbaine sur les 3 parcelles avec 3 propriétaires différents.

Il estime qu'il est temps de se mettre au travail et de saisir les opportunités. L'ALU 11 a été reconnu comme un acteur de la concertation par un vœu de Conseil d'arrondissement. Cela n'a pas été évident.

Mme Valencia, Présidente de l'ALU 11, informe que l'association a été créée en novembre 2005 à la suite de la réunion de concertation d'octobre 2005. Elle estime que la concertation précède la prise de décision. L'objet de l'association est de participer à la concertation concernant les projets et études d'urbanisme dans le XIème arrondissement de Paris. Dans une démarche citoyenne, cette concertation consiste notamment à recueillir et échanger les informations, mobiliser toutes expertises techniques, organiser des débats, évaluer et/ou élaborer des projets d'urbanisme, produire et diffuser toutes informations nécessaires.

Elle souligne que le projet de la Poste est le premier dossier traité par l'ALU 11 mais qu'il y en aura d'autres. Elle ajoute que ce dossier va occuper l'association pendant plusieurs années. Les Conseils de quartier sont membres de droit de l'association. Seuls deux Conseils de quartier se sont joints spontanément à l'ALU 11.

Mme Valencia explique que l'association a dû reprendre le dossier depuis son commencement et cela n'a pas été simple car c'est un dossier complexe. L'association a commencé à rencontrer les différents partenaires, notamment M. le Maire du XIème. Le 21 janvier 2006, le Conseil d'arrondissement a voté le vœu concernant l'ALU 11 qui a ensuite rencontré l'APUR. Celle-ci est prête à aider l'association pour imaginer de nouveaux scénarios de manière à avoir une vision plus large. L'association a également rencontré les représentants de la SCI Paris-Bréguet. Elle explique que ces réunions étaient des réunions de rencontre et qu'il n'a pas encore été possible de rentrer dans le vif du sujet.

Mme Valencia informe que l'ALU 11 organise une réunion le 4 avril 2006 à 19h en Salle des fêtes de la Mairie du XIème.

Un habitant souligne la fantastique opportunité pour le quartier de travailler sur ce projet. Le quartier est clairement sinistré par le commerce de gros. Il compte sur la sagesse et le bon sens des élus pour ne pas laisser filer cette opportunité. Il souhaite

que le trafic automobile dû aux livraisons des commerces de gros soit réduit. Il est important de prendre en compte la question du trafic routier dans la définition du nouveau projet.

M. Morel explique que l'objectif du projet sur la parcelle 2 est de construire un nouveau bâtiment afin que celui-ci s'intègre dans une logique architecturale des trois parcelles.

Mme Placé demande s'il est possible de réfléchir avec les promoteurs des parcelles 1 et 2 ou si la parcelle 3 est la seule concernée par la concertation. Elle informe que la Commission Solidarité du Conseil de quartier travaille sur l'ouverture d'un Espace Solidarité Insertion qui est un lieu ouvert aux personnes sans abris pendant la journée. La Commission a évoqué l'éventualité de déplacer le bâtiment du SAMU social dans les futurs édifices qui seront construits car ce bâtiment se trouve sur un espace prévu pour être un espace vert.

Mme Placé n'est pas opposée à la création d'une crèche et d'un jardin tant que celui-ci ne va pas à l'encontre de celui que porte le Conseil de quartier. Ce jardin serait situé entre les boulevards Richard Lenoir et Voltaire en face de l'église Saint Ambroise.

M. Vaquin explique que l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) a pour mission d'analyser les flux urbains et de contribuer à la préparation des projets. Il souligne le caractère sinistré du quartier qui est envahi par une activité nuisible à la qualité de vie des habitants. Réfléchir sur l'avenir des parcelles en question peut changer la vie des quartiers. Il ajoute que les premières études de l'APUR ont été réalisées en 2003.

M. Vaquin ajoute que les activités qui s'implanteront sur le quartier sont celles qui le souhaiteront et respecteront le choix des habitants et des élus. L'APUR n'avait pas prévu d'aménager un jardin sur la parcelle n°3. Elle avait imaginé l'installation d'un Centre de séjour international. Ce projet aurait eu pour conséquence d'attirer des jeunes sur le quartier. Des équipements tels qu'un gymnase et une salle et pouvant profiter aux habitants du quartier étaient envisagés.

Il évoque la parcelle n°1 pour laquelle l'APUR avait imaginé un bâtiment donnant envie aux sociétés émergentes de venir s'y installer. Il ajoute que les élus ont, quant à eux, regardé les demandes du quartier, émises notamment dans le cadre du PLU. Les élus ont ainsi souligné une forte demande pour la création d'un jardin et d'un équipement local.

M. Vaquin explique que la Ville de Paris a décidé d'acheter la parcelle n°3. Il s'agit d'une dépense importante payée par le contribuable, environ 20 euros par parisien. La municipalité a fait le choix d'encadrer la Poste. La parcelle n°2 sera démolie pour être reconstruite à neuf et accueillir des logements. La parcelle n°1 a fait l'objet de deux décisions. La Ville va devenir propriétaire de l'ensemble des rez-de-chaussée, ce qui va permettre aux représentants élus de participer à la gestion de l'ensemble. En outre, une expertise du règlement d'occupation va être réalisée. Ce règlement ne pourra pas être changé sans l'unanimité pour l'ensemble des bâtiments.

M. Vaquin ajoute qu'il est nécessaire que les Conseils de quartier et les habitants entament une réflexion sur l'occupation même des bâtiments. Enfin, le prolongement de la villa Marcès favorise les cheminements mais celui-ci est un passage privé. Il faut donc aussi rester vigilant sur cette question.

Mme Cohen souhaite quelque chose de bien pour le quartier c'est-à-dire un vrai projet économique pérenne.

Elle estime qu'il est nécessaire d'avoir une vision large du XIème arrondissement. La réalisation d'un jardin n'est pas une bonne solution car, en 2009, lorsqu'il sera question de la parcelle du centre de tri, la réserve foncière en face de l'église Saint Ambroise pourra être disponible si la Ville de Paris le souhaite. **Mme Cohen** ne comprend pas que les élus ne réfléchissent pas sur un projet cohérent pour l'ensemble du XIème arrondissement.

M. Daguenet souligne qu'il reste beaucoup à faire et qu'il est nécessaire de pousser le débat et la concertation car l'enjeu en vaut la peine. Il s'agit d'une opportunité qui ne se renouvellera pas dans le centre de Paris. C'est pour cela qu'il était favorable à une opération publique d'aménagement et à un rachat par la Ville de Paris de l'ancien garage de la Poste. Une opération mixte avec un promoteur privé est aujourd'hui en cours. Le travail est loin d'être terminé sur l'ensemble des parcelles et le projet reste à construire dans sa globalité. Dans le cadre de la concertation, l'ALU 11 a un rôle important à jouer.

M. Daguenet est persuadé que la création d'un Centre de séjour international sur la parcelle n°3 aurait apporté quelque chose de positif au quartier. Il n'est pas opposé à un jardin car une végétalisation et un centre peuvent être associés. L'un des enjeux du projet est de répondre aux besoins des habitants et de redynamiser le quartier.

M. Morel considère que le travail sur un tel projet doit être mené par un triptyque : les élus qui prennent la décision finale, les techniciens qui doivent apporter un savoir et les habitants, associations et Conseils de quartier articulés par l'ALU 11. Il est nécessaire que ces 3 éléments s'articulent bien. **M. Morel** ajoute que les élus et les techniciens ont des moyens d'information et financiers. Pour que le triptyque fonctionne, il est nécessaire que les habitants aient des moyens institutionnels et financiers. Il estime que l'ALU 11 doit ainsi avoir des moyens financiers, notamment pour jouer son rôle d'expertise. L'association a fait une demande dans ce sens auprès de la Ville de Paris. Un courrier de l'ensemble de la majorité municipale du 11ème a demandé que cette subvention soit accordée.

Mme Cohen rappelle que le vœu adopté en janvier dernier ne parle pas que de l'ALU 11 mais aussi des Conseils de quartier.

M. Chansou, Conseiller de quartier, demande s'il ne serait pas nécessaire de créer une Commission urbanisme ouverte aux différents Conseils de quartier. Il souligne l'urgence que représente à Paris le problème du logement qui peut être réglé par l'utilisation des réserves foncières. Il précise que celles-ci sont faibles à Paris. La priorité sur ce projet est donc la création de logements.

Mme Placé souhaite que les élus jouent leur rôle c'est-à-dire qu'ils doivent avoir une vision large et globale. Seules les associations regroupant des habitants, des architectes peuvent élaborer des projets. Les habitants ne vont pas demander par eux-mêmes la construction d'un Centre International de Séjour. Elle attend des élus qu'ils écoutent les demandes des habitants, y répondent et sachent faire émerger

des projets importants et intéressants pour la Ville. En tant qu'habitante, elle serait satisfaite que soient aménagés une crèche et un jardin car elle l'a demandé. Cependant, elle ne souhaite pas que soit perdue l'opportunité de cette parcelle sur laquelle quelque chose de plus intéressant peut être réalisé. Il y a une limite à la démocratie participative.

M. Billiotet explique qu'il ne sert à rien de multiplier les réunions. Il propose que les membres du Conseil de quartier se joignent aux Commissions urbanisme des autres Conseils de quartier existantes. Néanmoins, il est nécessaire de constituer un groupe et que les personnes intéressées s'inscrivent afin d'être tenu au courant.

M. Billiotet rappelle qu'une réunion de la Commission urbanisme du Conseil de quartier Léon Blum/Folie régnault est organisée le 22 mars à 19h au local des Conseils de quartier. Une seconde réunion se tiendra le 4 avril en Salle des mariages de la Mairie du XIème arrondissement.

IV) Actualités des commissions (*Propreté, Solidarité, Animation, Transport-Urbanisme*)

M. Aumont souhaite que les différentes opportunités foncières actuelles sur le XIème arrondissement soient l'occasion d'envisager la création d'une Maison de quartier. Ce serait un lieu multi-activité. Une première réunion devrait avoir lieu début avril.

1. Commission *Solidarité/Exclusion*

Mme Jamay souligne que la Commission s'est réunie la dernière fois à la mi-décembre. La Commission souhaite obtenir l'ouverture d'un accueil de jour pour les sans-abri dans le XIème arrondissement. Le principal problème est de trouver un local dont le propriétaire accepterait cette affectation. Le second problème est d'obtenir des subventions.

Mme Jamay explique que, devant l'ampleur de la tâche, il a semblé judicieux de réunir les commissions solidarité de chaque Conseil de quartier. Une réunion inter-Conseils de quartier est organisée le lundi 20 mars à 19h dans la salle d'attente des mariages de la Mairie du XIème arrondissement.

Une habitante souligne l'urgence de cette question, notamment pour l'association Les amis de la rue. Elle explique que, devant l'absence de local, plusieurs personnes ont décidé d'éventuellement remédier à cette situation par le squat.

2. Commission *Animation*

Mme Habib souligne qu'une date de réunion va être prochainement fixée. Au cours de cette réunion, les projets futurs pour le printemps seront débattus.

3. Commission *Transport/Déplacement*

M. Hosking souligne que la Commission transport/déplacement s'est réunie la veille. La commission a évoqué les aménagements liés au Mobilien 96 et le Plan de Déplacements de Paris (PDP). Sur cette dernière question, une enquête auprès des habitants a été réalisée au cours de l'année 2005. La commission a travaillé sur les propositions du Conseil de quartier. Au lieu de travailler sur les thèmes généraux proposés, la commission a préféré partir des différents modes de déplacement. Elle a essayé de voir quels étaient les points critiques et accidentogènes sur le quartier.

M. Hosking explique que les délais sont courts et invite les membres de la commission à renvoyer leurs idées.

Mme Errecart rappelle qu'une réunion publique de restitution du PDP aura lieu le 25 avril 2006 en présence du Maire du 11^{ème} arrondissement et de M. Denis Baupin, adjoint au Maire de Paris en charge des Transports, de la circulation, du stationnement et de la voirie.

Un habitant demande s'il est possible de demander à la Préfecture d'empêcher le stationnement sur le couloir de bus de la rue du Chemin Vert qui est encombré très tôt par les camionnettes de livraison.

M. Daguenet estime qu'il serait nécessaire sur cette question de voter un vœu à destination du Préfet de Police.

M. Morel explique qu'il est adjoint en charge du Contrat local de sécurité à la Mairie du XI^{ème} arrondissement et donc des rapports avec la Police. La Mairie interpelle toutes les semaines la Préfecture sur la question du stationnement illicite.

M. Morel ajoute qu'il y aura l'enquête publique sur le PDP par la suite et qu'il sera encore temps d'apporter sa contribution.

Mme Placé annonce que le Journal *Voltaire-Lenoir* sera publié dans environ un mois et demi. Elle souligne qu'elle s'occupait du projet du jardin Truillot qui prendrait la forme d'un jardin partagé. Ce projet n'a pas avancé car il est prévu la construction d'une crèche sur le terrain mitoyen de celui pressenti pour le jardin. Il est nécessaire de travailler avec la Ville de Paris pour amorcer le projet et de se constituer en association. **Mme Placé** explique que **M. Chansou** prendra le relais sur ce projet.

4. Commission Propreté

M. Aumont informe que la Commission propreté réfléchit depuis deux mois sur la Semaine de la propreté qui doit avoir lieu fin mai-début juin. La commission a décidé d'organiser une exposition photo sur la malpropreté. Il ne sait pas encore quelle forme va prendre l'exposition mais elle sera mobile. Elle aurait lieu à la Mairie, dans les écoles ou encore sur le marché.

M. Aumont invite les personnes présentes à se munir de leurs appareils photos. L'exposition sera agrémentée de quelques récits d'enfants d'écoles primaires. L'objectif serait d'avoir environ 80 photos. Cette exposition permettra d'interpeller les habitants sur le manque de civilité.

M. Aumont explique que chaque habitant du XI^{ème} arrondissement produit 554 kg de déchet et que ce chiffre a tendance à augmenter. Il est nécessaire de réduire la

production des déchets. Il ajoute qu'il y a une visite du Centre de tri de Nanterre qui est organisée le 24 mars et qu'il faut s'inscrire à la Mairie.

Un habitant aborde la question d'un hôtel situé rue de l'Asile Popincourt. Il est occupé par des personnes étrangères dans des conditions déplorables. Celles-ci ne disposent de poubelles vertes et mettent leurs déchets dans les sacs plastiques qui font office de poubelle de ville.

M. Aumont annonce que la prochaine réunion de la Commission propreté aura lieu le 20 avril 2006 en Salle d'attente des mariages de la Mairie du XIème arrondissement à 19h15.

V) Renouvellement du bureau du conseil de quartier et remplacement des postes vacants dans le Conseil de quartier

Les Conseillers de quartier se présentent chacun leur tour.

Mme Errecart explique qu'un Conseiller titulaire du collège habitant a démissionné. Son remplaçant va être tiré au sort parmi les 8 suppléants du collège habitant. Mme Garnot est tirée au sort et devient Conseillère de quartier titulaire.

Mme Placé souligne que le bureau est élu pour 3 ans et qu'il est constitué de 7 membres. Lors de sa première réunion, le bureau élira le secrétaire du Conseil de quartier. Le bureau est l'organe d'animation du Conseil de quartier. Il prépare les séances plénières, s'occupe des relations avec la Mairie et les autres Conseils de quartier. Il se réunit environ une fois par mois.

Elu pour 3 ans, le nouveau bureau est composé des Conseillers de quartier suivants : M. Aumont, M. Bentlili, M. Billiotet, M. Duran-Franzini, Mme Habib, M. Hosking, Mme Jamay, Mme Tranchessec-Charvin

Mme Placé ajoute que le bureau est souvent élargi aux responsables de commission.

Mme Jamay explique que c'est la dernière fois aujourd'hui que Dominique Placé est présente parmi eux car elle part s'installer en province. C'est une mauvaise nouvelle pour le Conseil de quartier car tous les gens qui ont travaillé avec elle ont pu apprécié ses qualités d'animation, sa disponibilité permanente, ses compétences et sa gentillesse. Le Conseil de quartier est reconnaissant pour tout son travail.

Mme Placé remercie Mme Jamay pour cet hommage.

La séance est levée à 22h15 et les participants sont conviés à partager un pot.